



# CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 23 septembre 2009

Contact  
Victor Dubrulle : 06 99 92 56 02

<p style="text-align: center;"><b>Création d'une maison relais</b> <b>Modification du POS donnant lieu à une enquête publique</b></p>
---

**Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Rambouillet s'est engagée à construire une « maison relais », rue de la Prairie (parcelle AP-328), pour répondre au besoin identifié par le service habitat et le CCAS de celles et ceux de nos concitoyens qui rencontrent des difficultés sociales ou personnelles.**

\* l'habitat social représente plus de 28% du patrimoine logement

**Une organisation en « Maison de famille »**

Instituée par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, la maison relais est une « maison de famille » tenue par un hôte ou un couple d'hôtes qui a un rôle primordial d'organisation et d'accompagnement. Accueillis dans un établissement à taille modérée associant logements privatifs meublés et espaces collectifs, les bénéficiaires restent le temps nécessaire à leur réinsertion sociale. La durée moyenne d'un séjour peut aller jusqu'à trois ans.

**Un fonctionnement similaire à l'habitat social**

Calqué sur le fonctionnement des logements sociaux, les résidents paient un loyer fixé selon le contrat de location et bénéficient d'une aide personnalisée au logement (APL). La maison hôte bénéficie d'une aide de financement pour le fonctionnement de l'établissement.

**Un portage financier spécifique**

Le projet repose sur le principe de la mutualisation des moyens et un travail en réseau de tous les acteurs et partenaires sociaux. Un bailleur social est choisi pour établir un projet sur la base du cofinancement de subventions Etat/Conseil Général/ Conseil Régional/ Ville/ Caisse d'Allocations familiales. Les subventions sont majorées par des prêts privilégiés et des prêts locatifs aidés d'intégration. Le propriétaire de l'établissement bénéficie d'une TVA à 5,5% et est exonéré de taxe foncière.

**A Rambouillet, poursuite de l'action engagée**

La maison relais s'inscrit à Rambouillet dans l'action menée en faveur de l'habitat social dans les engagements signés avec l'Etat. Ce projet permet de compléter le parc immobilier en faveur de personnes en difficulté y compris dans l'urgence. Ces logements accueilleront en priorité des femmes seules avec des enfants ainsi que des hommes et des femmes isolés avec peu de ressource, en situation de précarité ou d'exclusion

**C'est la SOGEMAC qui portera le projet et le CCAS qui en assurera la gestion.**

L'enjeu est double : proposer un bâtiment adapté à sa fonction sociale et en même temps exemplaire d'un point de vue environnemental. **Le bâtiment comprendra 24 logements, dont 1 logement pour un couple d'hôtes, et 4 chambres d'urgence.**

Soucieux de concilier l'aide aux personnes en difficulté, un équipement public adapté et une homogénéité architecturale, la ville de Rambouillet engage une modification du POS (Plan d'Occupation des Sols) rue de la Prairie afin de réaliser la « maison relais » tout en préservant l'environnement.

Une enquête publique se tiendra en mairie, au service de l'urbanisme, du 28 septembre au 30 octobre. Le commissaire enquêteur, Monsieur JAUREGUIBERRY, assurera 4 permanences, les 28 septembre de 9h à 12h, 7 octobre de 14h à 18h, 17 octobre de 9h à 12h et 23 octobre de 9h à 12h. Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera mis à la disposition du public.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'1 mois pour remettre son rapport.

## Enquête parcellaire : aménagement de la RN10

Après l'inauguration le 6 juillet dernier de la mise à 2x2 voies entre Rambouillet et Ablis, les travaux pour la déviation de la RN 10 et pour la création de la voie latérale entre la RD906 et la RD 936 devraient s'achever en 2013. Déclarés par décret (4 juin 2008) d'utilité publique, les travaux relatifs à l'aménagement à 2x2 voies de la section de la RN 10 sur la commune de Rambouillet **sont destinés à répondre à des enjeux d'aménagement du territoire. Ils visent à améliorer la fluidité du trafic et la sécurité des usagers tout en préservant la qualité de vie des riverains et l'environnement. Ce projet fait partie des programmes prioritaires du Ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer, pour la modernisation des itinéraires routiers (PDMI) dont l'objectif est de moderniser le réseau routier existant sans pour autant augmenter la capacité du réseau et le trafic routier.**

### **Passage à 2x2 voies de la RN10 et aménagement d'une rue latérale**

Le passage à 2x2 voies de la RN 10 et son classement en route express nécessite l'aménagement d'une rue latérale pour contourner la rue de la Louvière et permettre notamment aux engins agricoles de circuler. La voie latérale entre la RD 906 et la RD 936 permettra le rétablissement à terme (phasage possible) de la circulation entre le Silo du Greffiers (Commune de Sonchamp) et les différentes exploitations agricoles situées au Nord de Rambouillet ainsi que l'accès à l'Etang d'Or et à l'usine Garnier. Elle délestera le giratoire Jean Monnet et les rues de la Louvière. Cette opération dont la maîtrise d'ouvrage sera coordonnée par la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline et le Conseil Général avec la participation de la Ville, s'inscrit dans le projet global de Rambouillet. Cette opération est au cœur du développement économique de Rambouillet permettant à terme de desservir la future zone d'activités du Bel Air et de délester de l'avenue Leclerc.

### **Des garanties de l'Etat**

L'Etat a pris l'engagement de réaliser des mesures complémentaires lors de la phase de travaux pour s'assurer de l'efficacité des protections phoniques mises en place et, dans le cas où des dépassements de seuils seraient constatés, des travaux de protection phonique supplémentaires seront réalisés. Cet engagement devrait porter notamment sur la protection du quartier des Eveuses, est et ouest de la RN10, sur celle de Grenonvilliers, ce après suppression des deux « demi-échangeurs » et sur la protection au niveau de l'échangeur de la Louvière- Jean Monnet. Des mesures complémentaires devront être effectuées non seulement en rives mais aussi à une certaine distance de la voie, à l'est et à l'ouest de la RN10, pour s'assurer de la protection phonique des habitants ne se situant pas à proximité immédiate de la voie. La ville pour renforcer le cadre de vie a demandé au Préfet:

- la mise en vitesse limitée à 90km/h de la section aménagée ;
- la mise en place d'un revêtement à qualité sonore pour diminuer les nuisances phoniques ;
- le rétablissement de la continuité de la rue de l'Etang d'Or en circulations douces (passage souterrain RN10-piétons-cyclistes) pour renforcer la liaison est/ouest de la Ville que la RN 10 traverse.

Dans le cadre des réalisations projetées, l'Etat lance sur les communes de Sonchamp et de Rambouillet une enquête parcellaire en vue de déterminer les emprises foncières nécessaires à la réalisation des travaux et de rechercher les propriétaires concernés.

Cette enquête se tiendra pour Rambouillet, au service de l'urbanisme, du lundi 28 septembre au samedi 17 octobre 2009. Monsieur Claude BRULE a été désigné comme commissaire enquêteur.

Pendant le délai d'enquête toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au maire qui les joindra aux registres ou au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête le commissaire-enquêteur disposera d'1 mois pour remettre son rapport à Mme la Préfète des Yvelines.

**Partenariat entre la Ville de Rambouillet et pôle de compétitivité  
« Sciences de la Beauté et du bien-être »**

Le pôle de compétitivité « Cosmetic Valley » est un des 67 pôles de compétitivité sélectionnés destinés à soutenir l'activité économique. Le pôle de compétitivité « sciences de la beauté et du bien être » s'inscrit dans un appel à projets de labellisation lancé par le gouvernement visant à soutenir et accélérer les projets porteurs d'un développement significatif pour les entreprises concernées et pour lesquelles l'innovation constitue un facteur central, bien que non exclusif, de leur compétitivité.

**Un pôle de compétitivité s'articulant autour de 8 départements**

Le pôle de compétitivité regroupe des entreprises de la filière du parfum, des cosmétiques, des collectivités locales et des établissements supérieurs. Il s'étend d'une zone géographique allant de Chateauroux à Evreux en incluant les zones d'emploi d'Evreux, de Chartres et d'Orléans et le sud Yvelines jusqu'à Versailles. La priorité de ce pôle est de promouvoir la filière parfum-cosmétique et de confirmer sa place de premier réseau dans le monde.

Le pôle a vocation à être le premier centre mondial de ressources dans les métiers de la parfumerie – cosmétique en misant sur le « Made in France ». Le secteur de la cosmétique représente en France plus de 16 milliard€ de chiffres d'affaires et est le 2<sup>ème</sup> contributeur au solde commercial français (7,8 milliards€). La cosmetic Valley réalise un chiffre d'affaire de 10 milliards €, elle regroupe 477 entreprises et 48 800 emplois.

**Rambouillet, antenne de la recherche et du développement de la « Cosmetic Valley »**

Le développement économique du territoire et l'adhésion au pôle de compétitivité « Sciences de la beauté et du bien-être » justifient un renforcement de l'attractivité pour les entreprises relevant du secteur d'activités Parfums et Cosmétique. Un département de l'IUT est ainsi consacré à la formation au Diplôme Universitaire de Technologie en Génie Chimique et Génie des Procédés avec une orientation vers la cosmétique. Par ailleurs une réflexion est engagée au sein des départements Technique de commercialisation et Gestion administrative et commerciale pour une meilleure prise en compte des particularités du secteur afin de renforcer les partenariats avec les entreprises notamment dans le cadre de la formation en alternance dans le domaine de la distribution.

**Rambouillet participe au Pôle de Compétitivité**

Engagée dans le groupe de collectivités locales porteuses du pôle de compétitivité « Science de la Beauté et du Bien être » depuis 2005, la ville de Rambouillet verse une participation annuelle. En 2009 elle sera de 15 000€.

**Le 16 octobre : Signature entre la ville de Rambouillet et la Cosmetic Valley, d'une charte inscrivant l'industrie cosmétique présente sur notre territoire au cœur des enjeux de développement durable.**

La signature de cette charte qui aura lieu en présence de Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, marque la prise en compte par le territoire, et par l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels de notre bassin d'emploi, des enjeux de développement durable. Cette signature sera un moment fort marquant l'engagement de notre ville dans l'économie verte.

<p align="center"><b>Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement</b> <b>Rapport annuel 2008</b></p>
--

**Un schéma directeur** : la ville de Rambouillet se dote, dans une démarche prospective d'un outil de programmation et de gestion avec **le schéma directeur d'alimentation en eau potable**. Le schéma directeur, qui permet de donner une vision globale des besoins en eau en cohérence avec le développement équilibré de la commune, s'articule autour de quatre enjeux : la mobilisation des ressources en quantité suffisante pour couvrir les besoins des abonnés, la garantie pour les abonnés d'une eau potable conforme aux limites de qualité définies par la réglementation, la garantie de la continuité des services, la préservation de la ressource.

Le schéma directeur initié, s'inscrit également dans la continuité des actions menées pour garantir dans le respect de l'environnement une eau de qualité à un prix mesuré.

La première phase d'étude qui consiste dans le recueil des différentes données est en cours, l'objectif est d'achever le schéma directeur en avril 2010

Conformément aux articles L2224-1 à 3 du Code général des Collectivités territoriales, la Ville de Rambouillet présente, comme chaque année, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008.

### **L'eau à Rambouillet : des volumes importants, mais en baisse.... ;**

La ville de Rambouillet a assuré et coordonné la production et la distribution 1 698 072 m cubes en 2008.

1 189 873 m cubes ont été produits à Rambouillet par trois forages situés rue de la Fosse Jean (P5), rue de château d'eau (P6) et rue du Vieil Orme (P7).

508 199 m cubes ont été importés en provenance du SIAEP d'Ablis, du SYRIAE et du SIAEP de la forêt de Rambouillet.

La consommation d'eau à Rambouillet a baissé entre 2007 et 2008 de 3,8%. L'importation d'eau a diminué plus rapidement (4%).

L'eau ainsi produite nécessite un réseau de distribution de 107 km dont 67 km de canalisations et 40 km de conduites.

### **... des volumes consommés dans une démarche citoyenne...**

Le rapport constate une baisse importante de la consommation en eau entre 2003 et 2008 passant ainsi de 203 à 174 mètres cubes par abonné signe d'une maîtrise environnementale.

Par ailleurs, on observe une diminution du nombre de branchements défectueux signe d'une amélioration du réseau en 2008 confirmé par un meilleur rendement du réseau (88% en 2008 contre 85,5% en 2007) expliqué par des fuites plus maîtrisées sur le réseau.

**.... Avec un constant souci de la qualité....**

Afin de garantir en permanence une eau de bonne qualité aux consommateurs sur l'ensemble de l'agglomération, une surveillance sanitaire très stricte est réalisée tant par le prestataire dans le cadre d'autocontrôles que par le service de contrôle officiel de l'état sous l'autorité du préfet : le Service Santé Environnement de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Ce service est chargé de suivre d'une manière inopinée la qualité de l'eau de sa ressource jusqu'au robinet du consommateur.

Ainsi en 2008, 698 contrôles ont été effectués par la DDASS et 350 par le prestataire. Au total 99,7% des analyses étaient conformes.

Bilan de qualité :

Zone	population	Bactério	Turbidité	Chlore	Nitrates	Pesticides	Fer total	Fluorures	TH
Rambouillet ville	24758	A	A	B	A	B2	A2	A1	Eau dure

Bilan de qualité de l'eau et indice de qualité :

*A1, A2 : de très bonne à bonne qualité*

*B qualité moyenne*

*C qualité insuffisante*

En janvier 2008 le prix de vente de l'eau à l'usager est de : 3,48 € HT hors abonnement (28,94€ par semestre) soit une évolution de 2,95%.

**Afin de poursuivre les engagements destinés à assurer une qualité de service en eau optimal, la commission d'appel d'offres de la Ville de Rambouillet a attribué un marché pour remplacer une unité de traitement provisoire installée sur le forage situé rue de la Fosse Jean (P5) par une unité de traitement des pesticides définitive.** Cette nouvelle infrastructure permettra une remise en service du forage P4, situé à 200 m. Cette installation garantira une augmentation de la production et un accroissement de l'autosuffisance de la ville pour son approvisionnement en eau.

## **Nouvelle tarification pour le stationnement souterrain en centre ville**

Dans le cadre de la politique d'amélioration du stationnement et de vitalisation du commerce de centre ville, la tarification des parkings souterrains a été modifiée pour dynamiser le nombre de places et assurer les travaux d'entretien nécessaires à un confort amélioré et à une meilleure sécurité. Par ailleurs, l'extension du parking de la Prairie devrait avoir lieu en octobre avec la mise à disposition d'environ 68 places supplémentaires permettant de revenir à une situation plus conforme dans les zones vertes à proximité de la gare. Celles-ci seront contrôlées de manière suivie.

La tarification du parking Sequoia n'a pas été augmentée depuis 2001. Le contrat attribué à VinciPark pour la gestion du stationnement payant à Rambouillet en décembre 2008 a prévu la prise en charge de travaux importants en contrepartie d'une ré-évaluation maîtrisée des tarifs (seuls les tarifs horaires du parking Sequoia seront augmentés ainsi que les abonnements des parkings de l'Hôtel de Ville et des Vignes) :

Aujourd'hui la plupart de ces travaux sont achevés.

- travaux de « propreté et de confort » (mise en peinture des parkings, sonorisation)
- travaux de structure et de sécurité (changement des éclairages et des blocs de secours au parking Séquoïa, renouvellement des installations de péage et de contrôle d'accès, travaux de reprise de l'étanchéité des édicules au parking des Vignes, installation de détection incendie au parking de l'Hôtel de Ville...)
- et travaux d'accessibilité (rénovation du local d'accueil, création d'un sanitaire et d'espaces d'attente accessibles aux PMR, remplacement en 2011 du monte personne par un ascenseur accessible aux PMR desservant la surface et les deux premiers niveaux du parking

En cohérence avec la politique en faveur du développement durable menée par la ville de Rambouillet et afin de privilégier le co-voiturage, la mise en place de conditions avantageuses est à l'étude pour les usagers choisissant ce mode de déplacement plus collectif. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

<b>Parking Séquoia</b>		
En €TTC	Tarifs actuels 01/01/09	Tarifs à compter du 01/10/09
<b>Tarifcation horaire</b>		
1heure	0,80 €	0,90 €
2heures	1,50 €	1,60 €
3h à 5h	2,00 €	2,20 €
5h à 8h	3,00 €	3,30 €
8h à 11h	4,00 €	5,00 €
11h à 16h	5,00 €	6,00 €
16 à 24h	13,00 €	15,00 €
Ticket perdu	13,00 €	15,00 €
<b>Abonnements Rambouillet avec C.O</b>		
Mois	32,00 €	33,50 €
Trimestre	96,00 €	101,00 €
Semestre	192,00 €	202,00 €
Année	384,00 €	405,00 €
<b>Abonnements Extérieurs avec C.O</b>		
Mois	44,00 €	46,00 €
Trimestre	132,00 €	139,00 €
Semestre	264,00 €	277,50 €
Année	528,00 €	554,50 €
<b>Carte congrès 24/24</b>		
1 semaine	12,00 €	12,50 €
2 semaines	24,00 €	25,50 €
3 semaines	36,00 €	38,00 €
4 semaines	48,00 €	50,50 €

<b>Parkings Hôtel de Ville et Vignes</b>		
En €TTC	Tarifs actuels 01/01/09	Tarifs à compter du 01/10/09
<b>Tarifcation horaire</b>		
1heure	0,60 €	0,60 €
2heures	0,60 €	0,60 €
3heures	2,00 €	2,00 €
Heure supplémentaire	1,50 €	1,50 €
Ticket perdu	15,00 €	15,00 €
<b>Abonnements 8h-20h</b>		
Mois	40,00 €	41,20 €
Trimestre	115,00 €	118,50 €
Semestre	230,00 €	237,00 €
Année	460,00 €	474,00 €
<b>Abonnements 24/24</b>		
Mois	70,00 €	72,10 €
Trimestre	210,00 €	216,50 €
Semestre	420,00 €	433,00 €
Année	840,00 €	865,00 €

Carte congrès 24/24		
1 semaine	18,00 €	18,50 €
2 semaines	36,00 €	37,00 €
3 semaines	54,00 €	56,00 €
4 semaines	72,00 €	74,50 €

## Extension du système vidéoprotection

Mis en place dès 1999, le système de vidéoprotection qui équipe depuis 1999 les abords de la gare Sncf (4 caméras) et le quartier de Groussay (2 caméras) permet une visualisation en temps réel des images ainsi qu'une visualisation a posteriori dans le cadre d'enquêtes judiciaires. Le système est directement relié au commissariat de police. Complémentaire de la présence humaine assurée par les patrouilles de police, la vidéoprotection permet une meilleure surveillance.

Un récent rapport commun à l'Inspection Générale de la Police Nationale, à l'Inspection Générale de l'Administration et à l'Inspection de la Gendarmerie Nationale remis au Ministère de l'Intérieur confirme l'efficacité de la vidéoprotection.

### Evolution de la délinquance

	Délinquance générale	Délinquance de proximité	Atteintes aux biens	AVIP
<b>Zone de police</b>				
Total France métropole villes non équipées - période 2000-2008 <sup>1</sup>	-6,9%	-27,2%	-20,6%	+40,5%
<b>Echantillon 49 CSP équipées de vidéoprotection</b>	<b>-13,5%</b>	<b>-31,2%</b>	<b>-26,9%</b>	<b>+24,1%</b>
<b>Zone de gendarmerie</b>				
Evolution total France métropole – période 2000-2008	+ 6,5 %	- 20,1 %	- 7 %	+ 64, 7%
<b>63 communes en zone gendarmerie équipées de vidéoprotection</b>	<b>- 11,8 %</b>	<b>- 34,2 %</b>	<b>- 21,3 %</b>	<b>+ 27 %</b>

Ainsi, la ville de Rambouillet a prévu d'étendre progressivement l'actuel système et d'implanter sept caméras dans le périmètre suivant.

- Entre le Rond Point Jean Monnet et le premier rond point à l'extrémité de la ligne droite de la rue du Muguet
- Le Grand Mail,
- Le parking du Centre Commercial de la Louvière

En complément des actions de préventions à destination des jeunes, des actions de médiation et des patrouilles de police, cette mesure a pour objectif de résorber les actes de délinquances et d'incivilité afin de garantir la tranquillité des habitants.

L'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ayant créé un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance, la ville sollicite dans le cadre du FIPD une subvention à hauteur de 40.000 euros à destination de l'extension du système de VidéoProtection.

## Ville d'Art et d'Histoire

Engagé dès 1999, le label Rambouillet '**Villes et Pays d'art et d'histoire**' a été attribué à la ville par le ministre de la culture et de la communication en septembre 2005.

Le label qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Aujourd'hui le réseau compte 131 Villes et Pays d'art et d'histoire qui bénéficient de ce label

**Rambouillet Ville d'art et d'histoire s'engage à valoriser la richesse de son patrimoine par une politique culturelle et touristique qui se décline de la manière suivante:**

- sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- offre au public touristique de visites de qualité par un personnel qualifié

Déjà, la ville de Rambouillet a mis en place à destination des publics jeunes et adultes des visites commentées, des expositions et la signalétique du patrimoine. La ville constitue également un fond documentaire sur l'histoire et le patrimoine architectural de Rambouillet.

Projets et perspectives à venir, la ville négocie une convention de partenariat entre le domaine national de Rambouillet et a engagé une réflexion sur la création d'un espace de préfiguration du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. La célébration du bicentenaire de la naissance du roi de Rome en 2011 est d'ors et déjà en préparation.

**Bilan 2008 :**

**Rambouillet, Ville d'art et d'histoire bilan 2008 :**

- Nombre de visites animées par un guide-conférencier : 107
  - o Visites groupes : 56
  - o Visites individuels adultes : 36
  - o Visites JEP : 15
- Nombre de visiteurs ayant participé aux visites : 1215
  - o Visites groupes : 769
  - o Visites individuels adultes : 176
  - o Visites JEP : 270

## **Bilan 'Jeune public' de juillet 2008 à juin 2009**

- Nombre de groupes de jeunes accueillis en temps scolaire : 69
- Nombre de groupes jeunes accueillis hors temps scolaire : 15 (environ)

### **Rappel : historique du projet**

**1999** : Candidature de Rambouillet au label 'Ville d'art et d'histoire'

**Septembre 2005** : Attribution du label 'Ville d'art et d'histoire' à la Ville de Rambouillet par le conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire

**7 avril 2006** : Signature de la convention 'Ville d'art et d'histoire' entre l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication, et la Ville de Rambouillet.

**Novembre 2006** : Recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine

**Mars 2007** : Adhésion à l'association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs protégés et sauvegardés

**16 mai 2007** : Signature d'une convention de partenariat entre l'EPIC Office de tourisme de Rambouillet et la Ville de Rambouillet, concernant la promotion et la commercialisation des visites commentées labellisées. Cette convention a été modifiée par avenant à l'annexe financière le 26 février 2009

**25 janvier 2008** : Première commission de coordination de suivi de la convention

**Juillet 2008** : Recrutement de guides-conférenciers agréés 'Ville d'art et d'histoire' à l'issue de l'examen organisé par la DRAC Ile-de-France.

**2007 et 2009** : mise en place des parcours signalétiques.